



**LISTE DES PROJETS CLASSES PAR LA  
COMMISSION DE SELECTION  
D'APPEL A PROJET DU 2 JUILLET 2019 POUR :**

**LA CREATION D'UN DISPOSITIF PERMETTANT LA  
CONTINUTE DE LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS NON  
ACCOMPAGNES AYANT ATTEINT LA MAJORITE ET  
BENEFICIAINT D'UN CONTRAT JEUNE MAJEUR  
CAPACITE DE 72 PLACES**

**1) Qualité de l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation**

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Vienne  
Place Aristide Briand BP 319  
86008 Poitiers

Conformément aux dispositions de l'article L313-3 a) du Code de l'action sociale et des familles.

## **2) Classement des projets par la Commission de sélection d'appel à projet**

Rang	Candidat	Projet
1	ADSEA	La création du dispositif SIJM pour une capacité de 72 places.  Prise en charge de jeunes majeurs de 18 à 21 ans en démarche d'insertion professionnelle (mineurs non accompagnés devenus majeurs).  Les accueils sont prévus dans des logements partagés de 3 personnes ou des logements individuels.

Conformément à l'article R.313-6-2 du CASF, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera éventuellement prise par le Président du Conseil Départemental.

## **3) Publication et modalités de consultation de la présente liste de classement des projets**

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs du Département de la Vienne. Elle fera par ailleurs l'objet d'une communication sur le site du Conseil Départemental.

Fait à POITIERS, le 2 juillet 2019

**La Présidente de la commission  
De sélection d'appel à projets**

**Valérie DAUGE**